

## FORMATION « ACCUEILLANTS EN ESPACES DE RENCONTRE »

**L'accueillant en Espaces de Rencontre exerce sa fonction dans un lieu d'accueil, neutre, sécurisant et transitoire, qui permet d'organiser des rencontres parents-enfants lorsqu'aucune autre solution n'est possible.**

Les motifs pour lesquels les personnes se retrouvent dans cet Espace sont de l'ordre d'une séparation de couple conflictuelle ou des relations complexes empêchant ou compromettant l'exercice du droit de visite.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Maintenir, rétablir, instaurer des relations entre un enfant et un parent, des grands-parents ou un tiers ;
- Assurer, par un accompagnement en lien avec les parents ou les personnes concernées, l'évolution progressive de ces rencontres vers une prise en charge autonome.

L'Espace de Rencontre, construit comme lieu de transition, permet une évolution, un changement des relations : la finalité étant que ces rencontres se fassent, ensuite, sans intermédiaire.

Les décrets et circulaires, relatifs à ces Espaces de Rencontre, imposent un niveau de compétences pour y intervenir.

### PREMIÈRE SESSION

#### 8 octobre 2020 - M. JUSTON\*

- Droit de la famille ;
- Protection de l'enfance ;
- Références législatives et règlementaires.

#### 9 octobre 2020 - A. DALAINE\*

- Évaluer une situation et construire sa posture de tiers ;
- Conséquences de la séparation ;
- Limites de l'intervention.

### DEUXIÈME SESSION

#### 26 novembre 2020 - C. LUSSIER\*

- Gérer les conflits ;
- Principes déontologiques.

#### 27 novembre 2020 - N. D'ANNIBALE\*

- Travailler avec des familles présentant des troubles psychologiques ou des addictions.

### OBJECTIFS

- Maîtriser l'environnement juridique de l'intervention (autorité parentale, rôle du JAF, ...)
- Évaluer une situation et construire sa posture de tiers ; gérer les conflits et la violence ;
- Identifier les partenaires et l'environnement institutionnel ;
- Travailler en équipe et rendre compte de son action dans le respect de la déontologie.

#### Durée

28h (soit 4 jours)

#### Coût

Adhérents Fenamef : 850€  
Non-adhérents Fenamef : 980€

#### Dates et lieu

8 et 9 octobre 2020  
26 et 27 novembre 2020  
Paris (75)

#### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **INSCRIPTIONS** : Les inscriptions sont prises en compte dès la réception du bulletin d'inscription signé par le responsable du service et comportant le tampon de l'association. Il doit être accompagné du mode de règlement. Une convention de formation est alors envoyée, qui vaut confirmation d'inscription.
- **RÈGLEMENTS** : Une facture est envoyée à l'issue de la formation. Pour les formations sous forme de deux sessions, une facture intermédiaire est envoyée à l'issue de la première session. Le règlement s'effectue à réception de la facture.
- **ANNULATION** : Si elle a lieu à l'initiative du Centre de Formation, le client est informé un mois avant la date prévue du début de la formation. Dans certains cas, d'autres dates peuvent être proposées. Si l'annulation a lieu à l'initiative du service moins d'un mois avant le début de la formation, une somme équivalente à 10% du coût de la formation est facturée.
- **CONVOCATIONS** : Les stagiaires reçoivent une convocation individuelle précisant les dates, les horaires, le lieu et les modalités particulières si nécessaire.
- **ATTESTATIONS DE PRÉSENCE** : Une feuille d'émargement est signée à chaque demi-journée de formation par les stagiaires et le formateur. Une attestation de présence individuelle est envoyée à l'issue de la formation à chaque stagiaire. Une copie peut être envoyée à l'employeur à sa demande.
- **ÉVALUATION DE LA FORMATION** : À l'issue de la formation, un questionnaire est envoyé aux salariés et aux employeurs pour évaluer l'impact de la formation et la satisfaction des participants.
- **RÉCLAMATIONS** : Pour toute réclamation qui viendrait à survenir, la voie de la négociation amiable sera privilégiée. Adressez-vous directement au siège administratif de la Fédération :
  - Fenamef - 11, rue Guyon de Guercheville - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
  - Ou par téléphone au 02 31 46 87 87.